

**Comité syndical du 7 avril 2017**

**DELIBERATION N° 17-006**

**Objet : Avenant n°2 à la convention de délégation de service public DEBITEX**

Le sept avril deux mille dix-sept à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis a été suppléé par M. Bernard TAILLY
	<u>A donné pouvoir :</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,  
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les délibérations 16-023 du 17 octobre 2016 et 17-003 du 29 mars 2017 du comité syndical portant sur le transfert de la compétence L1425-1 du Département au syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu la délibération 17-005 du 29 mars 2017 du comité syndical portant sur la convention de cogestion de la délégation de service public DEBITEX entre le syndicat Val d'Oise Numérique et le Département de la Seine-Saint-Denis,  
Vu le rapport n° 17-006,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public entre Debitex Telecom, le Département de la Seine-Saint-Denis et le Syndic Val d'Oise Numérique ;

**AUTORISE** le Président de Val d'Oise Numérique à signer l'avenant ;

**DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Syndicat Mixte Ouvert**  
**Val d'Oise Numérique**

**Le Président**



**Monsieur Pierre-Édouard EON**

